



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 27 août 2025 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Gilbert Therrien, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis Sarrazin, ainsi que l'assistant-greffier, M. Roger Jores Jeufack Nounamo, sont aussi présents.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De reporter le point suivant à une séance ultérieure du conseil :

- 4.1 Réaménagement et agrandissement de l'hôtel de ville – Remplacement de la brique de l'ancienne partie – Libération de la retenue contractuelle

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025
- 1.6 Période de questions du public

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Octroi d'une aide financière à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Tibériade – Lutte contre le myriophylle à épis – Appropriation du surplus non affecté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Réaménagement et agrandissement de l'hôtel de ville – Remplacement de la brique de l'ancienne partie – Libération de la retenue contractuelle - **REPORTÉ**

241/27-08-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2025
- 5.2 Embauche de personnel – Dépôt de la liste
- 5.3 Règlement numéro 2025-515 décrétant une dépense et un emprunt de 6 945 437 \$ pour la réfection des chemins Laliberté et de la Rivière-Nord – Emprunt temporaire
- 5.4 Affectation d'une somme au fonds affecté pour le développement économique – Appropriation du surplus non affecté
- 5.5 Paiement comptant du Règlement numéro 147 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du camping Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
- 5.6 Création de sous-catégories d'immeubles pour fins de taxation en vue du rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028
- 5.7 Prêt d'un local à la Société d'Histoire Canton Turgeon – 2167, boulevard Fernand-Lafontaine – Signature d'une entente
- 5.8 Approbation du budget 2025 révisé de l'Office d'habitation des Laurentides (OHL)
- 5.9 Approbation du Règlement numéro 59-1 décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage adopté par le Complexe Environnemental de la Rouge (CER)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) – Installation de panneaux d'arrêt additionnels sur le boulevard Fernand-Lafontaine
- 7.2 Réparation de 3 bornes sèches – Octroi d'un contrat
- 7.3 Achat d'une pompe pour la station de pompage des eaux usées du poste de l'école
- 7.4 Réparation des équipements récréatifs des parcs de la Ville – Octroi d'un contrat
- 7.5 Travaux de réparation de chemins – Pluies diluviennes du 7 juillet 2025 – Appropriation du surplus non affecté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Appui à la dénonciation des coupures du programme Emplois été Canada
- 10.2 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
- 10.3 Appui à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

242/27-08-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025 soit adopté tel que préparé par Me Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

243/27-08-2025

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 soit adopté tel que préparé par Me Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire, M. Denis Lacasse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire présent répond aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

244/27-08-2025

2.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC TIBÉRIADE – LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS – APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT les actions posées par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Tibériade pour lutter contre le myriophylle à épis au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que l'Association sollicite une aide financière de la Ville afin de la supporter pour l'achat d'équipement spécialisé et la réalisation d'actions visant la lutte contre le myriophylle à épis au lac Tibériade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'octroyer une aide financière de 15 000 \$ à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Tibériade pour l'acquisition d'équipement spécialisé et la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

réalisation d'actions visant la lutte contre le myriophylle à épis au lac Tibériade au cours de l'année 2025.

Qu'un compte-rendu sur l'utilisation de cette aide financière soit remis à la Ville par l'organisme au plus tard le 30 novembre 2025.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que la directrice du Service urbanisme, environnement et développement économique, ou en son absence la directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – REPLACEMENT DE LA BRIQUE DE L'ANCIENNE PARTIE – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2025, se détaillant comme suit :

Salaires :	215 463,32 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	127 438,43 \$
Comptes courants :	<u>933 931,35 \$</u>
Total :	1 276 833,10 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro 2020-372* font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de juillet 2025 est déposée conformément à l'article 7.1 du Règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Julie Fex	Étudiante	Étudiante – Service d'urbanisme, d'environnement et de développement économique	6 juillet 2025

245/27-08-2025



No de résolution
ou annotation

246/27-08-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-515 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 945 437 \$ POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS LALIBERTÉ ET DE LA RIVIÈRE-NORD – EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2025-515 décrétant une dépense et un emprunt de 6 945 437 \$ pour la réfection des chemins Laliberté et de la Rivière-Nord, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 29 mai 2025, lequel est entrée en vigueur le 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* qui dispose que « le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses [...] pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine »;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville pour les travaux à réaliser sur le chemin Laliberté et de la Rivière-Nord dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération (dossier CCF86238) d'un montant maximal de 4 000 000 \$, tel que confirmé par la lettre d'annonce daté du 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le coût élevé de ce projet et la nécessité de payer les frais en découlant, d'où un besoin de liquidité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De demander à la Caisse Desjardins de la Rouge de prêter temporairement à la Ville de Rivière-Rouge les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le Règlement numéro 2025-515, en n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu dudit règlement, le tout, au fur et à mesure des besoins.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier et directeur des finances, ou en son absence la directrice générale, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

247/27-08-2025

5.4 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS AFFECTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'affecter une somme de 150 000 \$ du surplus non affecté au fonds affecté pour le développement économique.

Que le trésorier et directeur du Service des finances soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

248/27-08-2025

5.5 PAIEMENT COMPTANT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE MODIFICATIONS AU POSTE DE POMPAGE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 147 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du camping Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;

CONSIDÉRANT que le financement relatif au Règlement numéro 147 est échu et que le solde de 89 000 \$ n'a pas été refinancé;

CONSIDÉRANT la vente du camping Sainte-Véronique en 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'entériner le paiement comptant du solde de 89 000 \$ du *Règlement numéro 147 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du camping Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts*, à même le produit de la vente du Camping Sainte-Véronique.

De mandater le trésorier et le directeur du Service des finances pour assurer le suivi de la présente résolution et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

249/27-08-2025

5.6 CRÉATION DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES POUR FINS DE TAXATION EN VUE DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 39, s'intitulant *Loi modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives afin de donner plus d'autonomie et de nouveaux pouvoirs aux municipalités en matière de fiscalité*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, il est possible d'ajouter des sous-catégories et/ou des secteurs de taxation, et ce, en vue de fixer, pour un exercice donné, plusieurs taux particuliers à la catégorie des immeubles résidentiels et non résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité qui souhaite établir des sous-catégories et/ou des secteurs à un rôle d'évaluation triennal doit adopter une résolution à cet effet et la transmettre, au plus tard le 1^{er} avril de l'année qui précède le dépôt dudit rôle, à l'office municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) sur son territoire, à savoir la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 095/26-03-2025 adoptée par la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance extraordinaire du 26 mars 2025, par laquelle elle informe la MRC d'Antoine-Labelle de son intention d'établir des sous-catégories et/ou des secteurs à compter de son rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.64.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les sous-catégories et les secteurs à établir doivent être déterminés par résolution au plus tard le 15 septembre de l'année qui précède le dépôt dudit rôle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

D'établir, conformément à *Loi sur la fiscalité municipale*, les sous-catégories d'immeubles suivantes à compter du rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 de la Ville de Rivière-Rouge :

- a) Sous-catégorie des résidences de tourisme;
- b) Sous-catégorie des immeubles de six (6) à dix-huit (18) logements;
- c) Sous-catégorie des immeubles de dix-neuf (19) logements et plus.

Que cette résolution soit transmise à la MRC d'Antoine Labelle.

Que le trésorier et directeur du Service des finances, ou en son absence la directrice générale, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisée à signer tout autre document nécessaire ou utile à cette fin.

ADOPTÉE

250/27-08-2025

5.7 PRÊT D'UN LOCAL À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CANTON TURGEON – 2167, BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire Canton Turgeon a sollicité auprès de la Ville de Rivière-Rouge le prêt d'un local situé au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a accepté d'effectuer ce prêt de local à cet organisme à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre par écrit leur entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société d'histoire Canton Turgeon pour le prêt, à titre gratuit, d'un local situé au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge pour une période d'un an, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 sujet à un renouvellement automatique pour des périodes subséquentes d'un an chacune, sauf si l'une des parties avise l'autre de sa non-reconduction dans les délais applicables, telle entente devant être substantiellement conforme au projet d'entente soumis à la considération du conseil.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à cette fin, incluant ladite entente.

ADOPTÉE

251/27-08-2025

5.8 APPROBATION DU BUDGET 2025 RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES (OHL)

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2025 révisé de l'Office d'habitation des Laurentides (OHL), tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 29 juillet 2025.

De confirmer la contribution de la Ville d'un montant négatif de - 629 \$ pour l'immeuble de Rivière-Rouge (numéro d'ensemble immobilier 2241), tel qu'établi au budget approuvé de la SHQ.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

252/27-08-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

5.9 APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 59-1 DÉCRÉTANT LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION ADOPTÉ PAR LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE (CER)

CONSIDÉRANT la résolution numéro R.4337 25.07.16 adoptée par le conseil d'administration du Complexe Environnemental de la Rouge (CER) le 16 juillet 2025 par laquelle elle adopte le *Règlement numéro 59-1 décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage et l'affectation de la somme de 400 000 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 49 en vue de financer une dépense de 456 000 \$*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.37 de la *Loi des cités et villes*, une régie peut, par règlement approuvé par le MAMH et par les municipalités sur le territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, par billets, obligations ou autres titres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'approuver le Règlement numéro 59-1 décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage et l'affectation de la somme de 400 000 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 49 en vue de financer une dépense de 456 000 \$ du Complexe environnemental de la Rouge (CER), et ce, tel qu'adopté par le CER lors de sa réunion du 16 juillet 2025 par la résolution R.4337.25.07.16.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX D'ARRÊT ADDITIONNELS SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT l'achalandage provoqué par la circulation de camions transporteurs de bois;

CONSIDÉRANT que ce transport est effectué dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT le besoin de sécuriser ce secteur commercial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'installer deux panneaux d'arrêt sur le boulevard Fernand-Lafontaine, soit en directions nord et sud à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, ainsi que deux autres panneaux d'arrêt sur le boulevard Fernand-Lafontaine, soit en directions nord et sud à l'intersection de la rue Moffette.

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

253/27-08-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

ADOPTÉE

254/27-08-2025

7.2 RÉPARATION DE 3 BORNES SÈCHES – OCTROI D'UN CONTRAT – APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'entériner l'octroi d'un mandat à l'entreprise « SOS Bornes » pour la réparation de 3 bornes sèches, conformément à leur offre de service du 17 juin 2025 d'un montant de 6 417 \$, plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cette fin.

ADOPTÉE

255/27-08-2025

7.3 ACHAT D'UNE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES DU POSTE DE L'ÉCOLE

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'entériner l'achat d'une pompe pour la station de pompage des eaux usées du poste de l'école auprès de l'entreprise « Xylem », conformément à leur offre de service du 6 août 2025 d'un montant de 18 659 \$, plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cette fin.

ADOPTÉE

256/27-08-2025

7.4 RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DES PARCS DE LA VILLE – OCTROI D'UN CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Blanche Boivin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'entériner le mandat octroyé à « Jambette » pour la réalisation de travaux de réparation aux équipements récréatifs situés dans les parcs de la Ville, conformément à sa soumission datée du 27 juillet 2025 d'un montant de 11 806,97 \$, plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

257/27-08-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

7.5 TRAVAUX DE RÉPARATION DE CHEMINS – PLUIES DILUVIENNES DU 7 JUILLET 2025 – APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes du 7 juillet 2025, au cours desquelles 105 millimètres de précipitation sont tombés;

CONSIDÉRANT les nombreux travaux de réparation qui ont dû être réalisés sur les chemins à la suite de cet événement;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'avaient pas été prévus au budget de la voirie pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'autoriser qu'une somme de 65 000 \$ du surplus non affecté soit utilisé pour les dépenses découlant des travaux de réparations de chemins suite aux pluies diluviennes du 7 juillet 2025.

Que le trésorier et directeur des finances soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

258/27-08-2025

10.1 APPUI À LA DÉNONCIATION DES COUPURES DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

CONSIDÉRANT que les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services;

CONSIDÉRANT que les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités;

CONSIDÉRANT que le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De dénoncer les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent.

Que la Ville transmette une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

259/27-08-2025

10.2 APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.



No de résolution
ou annotation

260/27-08-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

10.3 APPUI À LA DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et d'interpeller le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.

De déplorer la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

De transmettre cette résolution aux personnes suivantes :

- au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- à l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

D'exprimer sa volonté de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire, M. Denis Lacasse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Gilbert Therrien, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 40.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire